

Les discours et les urnes

Les résultats de la double consultation fédérale du dernier week-end enregistrés, les déclarations des principaux protagonistes dûment repercutées, on a rapidement tourné la page. Les deux sujets proposés à l'attention des Suisses et des Suissesses n'avaient du reste pas provoqué de grands débats d'idées. On ne s'était pas pressé — encore moins que d'habitude — aux bureaux de vote. Bref, le fameux "devoir civique" s'était une fois de plus dilué dans la routine de la démocratie. Tableau classique. Impossible pourtant d'en rester là: les finances fédérales, la politique énergétique nationale, pour être sorties encore un peu plus difficiles à imaginer des urnes, n'en demeurent pas moins à l'ordre du jour. Plus que jamais, dirait-on: 1983, révision de la loi atomique de 1959; 1982, échéance du programme financier actuel.

Alors, des jalons pour l'avenir? En matière financière, un acquis, que tout laissait du reste prévoir: sans l'appui de la gauche, la droite, incapable de serrer les rangs, sur ce sujet comme sur d'autres, n'est pas en mesure de faire prévaloir ses thèses devant l'opinion. Pendant la dernière campagne, le réflexe anti-socialiste, sur lequel on avait cru pouvoir jouer, ne s'est pas révélé le ferment attendu d'une position bourgeoise "compacte". Un compromis semble donc inévitable puisque la gauche elle-même n'a pas non plus les moyens d'imposer seule ses propositions...

De la même manière, il est patent que le "non" au dernier paquet va autoriser toutes les surenchères intéressées sous le signe, désormais bien connu et éprouvé, des mesures d'"économies": à droite de l'éventail politique, les adversaires du projet du Conseil fédéral, désormais confortés dans leur position, vont trouver du renfort dans leur opposition acharnée au développement de la politique sociale (pour ne citer que cet exemple-là: nul doute que d'autres secteurs soient touchés, en particulier ceux qui

ne sont pas l'affaire de groupe de pressions fortement organisés).

Dans l'immédiat, attendra-t-on des propositions concrètes visant à un meilleur équilibre des finances fédérales de la part des formations ou groupes d'intérêts qui se sont manifestés contre le "paquet Chevallaz bis"? Ce serait découvrir enfin le contenu pratique de slogans aussi creux qu'ils sonnaient bien. Il faudra cependant reparler en priorité de la lutte contre la fraude fiscale, de l'imposition du secteur bancaire, mais aussi de l'harmonisation inter-cantonale ou de la définition d'un autre type de défense nationale, moins coûteuse.

Dans la perspective de la refonte du système dans son ensemble, il faudra remettre en évidence l'enjeu trop vite masqué de la dernière votation: l'équilibre dans les modes de prélèvement fiscal, imposition directe et indirecte, acceptable pour toutes les formations politiques en présence, dépendantes à ce chapitre les unes des autres, comme la démonstration en a été apportée une fois de plus. Pas question donc de l'introduction d'un impôt indirect sans d'importantes "concessions" en contre-partie, et en première ligne celles-là même qui ont été refusées aux socialistes ces derniers mois.

Il fallait peut-être passer par la révélation nette des rapports de forces intervenue ce week-end pour que la situation se débloque et qu'un nouveau système financier soit envisageable.

En matière de politique énergétique, pas question même d'un bilan intermédiaire: après l'échec de l'initiative pour un contrôle démocratique des constructions nucléaires, le dernier vote n'aura pas permis une nouvelle appréciation des fronts.

C'est que depuis longtemps, l'affrontement principal s'est déplacé. Soit, le peuple suisse

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 501 25 mai 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Jacques Schilt

Les discours et les urnes

vient de gagner de meilleures garanties pour l'exercice de la méfiance à l'égard des partisans du tout-nucléaire, mais c'est sur le terrain et dans la vie quotidienne que se mettront en place les véritables verrous.

A cet égard, le climat actuel n'incite pas à l'optimisme: certes, les professions de foi dans l'atome ont mis la sourdine, mais tant que de véritables alternatives ne prennent pas corps, il suffira d'une pénurie pour que l'atome devienne à nouveau le dernier recours d'une majorité de consommateurs d'électricité. Illustrons notre propos! Le 21 mars 1974, il y a seulement cinq ans, le président d'EOS ouvrait l'assemblée générale des actionnaires de cette société par des considérations, dont le

moins qu'on puisse dire est qu'elles étaient nettes. Écoutons-le:

— sur la contestation anti-nucléaire, en particulier à Genève: (...) "Nous nous battons depuis des années contre des milieux hétérogènes, dont les deux seules caractéristiques sont de s'opposer à la réalisation de la centrale nucléaire de Verbois, et de ne rien proposer de constructif en lieu et place de cette dernière, cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant car aucune solution valable à l'échelon industriel n'existe réellement dans l'état actuel du développement de la technique; il est donc de notre devoir de dénoncer ici publiquement l'aspect purement négatif d'une telle attitude, les qualités scientifiques insuffisantes de la part de ceux qui l'adoptent et la schizophrénie de ceux qui prétendent à la fois jouir de nos conditions actuelles d'existence et refuser d'en créer les moyens".

— ou encore, sur le débat de politique énergé-

tique en général: (...) "Et c'est dans ce domaine que nous avons le droit d'exercer notre sens critique et de dénoncer sans détours certaines absurdités qui courent dans le public; leur aspect parfois séduisant, leur apparence de facilité, le fumet souvent démagogique qu'ont su leur conférer leurs apprêteurs, expliquent qu'elles aient aisément acquis un certain crédit auprès d'une partie du public; ce dernier est quelque peu désorienté par la complexité des problèmes posés et se sent avide de s'aggriper à une perche salvatrice, fût-elle tendue par le pire des sophistes. C'est ainsi qu'ont été présentés comme des remèdes-miracles immédiats à l'augmentation de la consommation d'énergie électrique, la "croissance-zéro", les restrictions volontaires à la consommation, l'énergie solaire et l'énergie géothermique, l'énergie éolienne, celle des marées et des icebergs, l'importation massive de l'étranger. Ces bonnes idées ont fleuri, inspirées tantôt par une méconnaissance plus ou moins grande des réalités,

M. Michael Kohn il y a cinq ans

Un peu d'histoire. Cette même année 1974 où, à l'assemblée générale des actionnaires de la SA de L'Énergie de l'Ouest Suisse, les contestataires anti-nucléaires étaient cloués au pilori (voir ci-dessus), la Kernkraftwerk Kaiseraugst AG était fondée (le lancement du premier emprunt devait avoir lieu dans la période allant du 15 au 24 mars). Le président du conseil d'administration de la nouvelle société battait la campagne pour vanter son "produit". Il s'agissait bien sûr de l'administrateur-délégué de Motor-Columbus, M. Michael Kohn, futur président de la commission pour une conception globale de l'énergie. Les propos que cet éminent spécialiste tenait à l'époque, et en particulier l'interview qu'il donna alors au périodique de la Société de Banque Suisse

(No 2/74), méritent d'être rappelés: ce n'était pas encore l'heure des nuances diplomatiques et des précautions oratoires et apparaissait dans la plus grande netteté cette croyance dans la fatalité nucléaire, toujours présente, mais masquée chez les responsables de la mise en œuvre de la politique énergétique dans notre pays.

Voyez, par exemple, au chapitre des alternatives imaginables aux centrales nucléaires! M. Kohn: "Étant donné que les quantités de gaz disponibles sont insuffisantes, que l'énergie hydraulique est exploitée dans sa plus grande partie, que les centrales thermiques contredisent l'évolution actuelle et que l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie demandent encore de longues et coûteuses recherches et ne seront pas à disposition avant une génération, il ne nous reste guère que les centrales nucléaires pour produire de l'électricité".

Près de cinq ans se sont écoulés depuis ces déclarations. Les délais pour la construction de la centrale de Kaiseraugst se sont progressivement allongés. Nul doute cependant que chez ce promoteur du nucléaire et ses pairs, les certitudes, fortifiées par l'exercice du pouvoir entre "spécialistes", encore alimentées par les millions déjà investis, demeurent. Face à de nouvelles échéances, nées par exemple d'une crise grave de l'approvisionnement en pétrole, il faudra plus que des déclarations d'intention — place aux énergies douces, offensive pour les économies énergétiques — pour provoquer l'abandon de la politique du tout-nucléaire comme unique réponse à la crise. L'alternative doit être étudiée dans les moindres détails de son application, les centres de décision connus, les plans d'investissements élaborés, le programme accepté: une riposte crédible est à ce prix, certainement moindre que celui du développement du nucléaire.

tantôt, pourquoi ne pas l'affirmer, par le désir secret de bouleverser l'équilibre de notre économie".

Depuis cette assemblée, toute à la gloire de la future centrale de Verbois, de l'eau a coulé sous les ponts. Aujourd'hui, de tels discours ont disparus du répertoire: les représentants des collectivités publiques qui contrôlent EOS prennent des gants pour vanter leur marchandise nucléaire. C'est l'acquis des luttes menées pendant cinq ans. Mais qu'on ne s'y trompe pas: l'acquis est fragile et ne résistera pas, loi atomique ou non, aux assauts des consommateurs inquiets si la peur du "manque énergétique" venait à s'installer.

COURRIER

La leçon des morts

Le "point de vue" consacré par Gil Stauffer (DP 494) à la projection du feuilleton télévisé "Holocauste" nous a valu quelques réactions – divergentes – de la part de lecteurs. Les discussions organisées par la TV romande après chaque épisode n'ont certainement pas épuisé le sujet. Peut-être est-ce plus efficace ainsi: à ce chapitre de l'histoire, quelques interrogations lancinantes ne valent-elles pas mieux qu'une petite somme de certitudes, fussent-elles plus ou moins inconfortables? Nous ne comptons pas allonger sur ce sujet. Ci-dessous pourtant, en guise de post-scriptum, l'intéressante et stimulante contribution d'un abonné qui élargit le débat. (Réd.).

(...) M. Stauffer a le droit d'être pacifiste et partisan du service civil, mais cela ne lui permet pas de voir dans *Holocauste* un film de guerre et d'évoquer des canons et des fusils que l'on ne voit jamais dans le film, qui montre des policiers de la pire espèce, mais pas de militaires. Les guerres de 70, 14, de 40 (en réalité 1939) n'ont pas grand-chose à faire là-dedans. L'antisémitisme des nazis était dans la doctrine et est devenu virulent dès la prise du pou-

voir par Hitler en 1933 (j'ai assisté à des actes de violence antisémites à Berlin en 1931 déjà); les camps de concentration ont été créés dès cette époque, on le sait. On est donc en droit de penser que le sort des Juifs aurait été réglé de la même façon, guerre ou pas, sauf peut-être que seuls les Juifs allemands y auraient passé.

Au lieu de s'exciter, comme il le reconnaît lui-même, M. Stauffer pourra tirer une leçon d'*Holocauste*: le seul survivant de la famille Weiss est celui qui a décidé de se battre, et les seuls qui s'échappent d'un camp de concentration le peuvent grâce à un commando russe qui attaque les gardiens, et cela n'est pas du roman. La "morale" du film, à mes yeux, c'est qu'il arrive un moment où la résistance devient la seule solution, comme dans le ghetto de Varsovie; bien sûr, à la fin, tout le monde y passe, mais pour ma part j'aurais préféré

COURRIER

Racismes

A propos du "carnet" de J.-L. Cornuz sur le racisme (DP 496): Il y aurait donc une hiérarchie des racismes? Les "éminents professeurs", qui cherchent des justifications scientifiques au racisme, seraient plus respectables et moins dangereux que les racistes "inconscients"? Bravo! Voilà l'exemple même du mépris des riches du savoir, qui croient dur comme fer à la religion scientifique et à l'autorité de son clergé, envers les autres, qu'ils jugent incompetents.

Sur le racisme, comme sur tout ce qui engage la dignité de l'homme, un discours confus et futile est insupportable. Où est la plus grave inconscience, sinon dans cette soumission à l'autorité savante et cette indulgence pour un racisme soit-disant éclairé qui justifient, en définitive, et consolident le vulgaire refus de la différence, que Cornuz s'imagine combattre? Si j'ai bien compris, il défend, ou du moins ex-

être fusillé que gazé ou mort d'inanition; pas question d'honneur, de dignité ou d'héroïsme, mais simplement de vendre sa peau au meilleur prix plutôt que de monter comme un mouton dans un wagon à bestiaux. L'attitude de non-violence des Juifs ne les a pas sauvés, pas plus que la mollesse de Français et des Anglais envers les fascismes allemand et italien, et espagnol, n'a évité l'ouverture des hostilités en 1939.

Je ne fais pas là l'apologie du militarisme et de la guerre fraîche et joyeuse, mais y a-t-il sans doute des moments dans l'histoire où on doit recourir à la force en face de forcenés. Assez de philosophie. M. Stauffer a tort, à propos d'*Holocauste*, de s'en prendre à des soldats qui n'y figurent pas, mais il a raison de nous mettre en garde: ce film ne doit pas nous servir d'alibi devant les misères de ce monde.

Louis Mauris

cuse le racisme de son ami parce que cet ami à lui-même souffert du racisme: en réalité, ce raciste "qualifié" ne fait que donner implicitement raison à ceux qui niaient sa propre humanité, que reproduire l'implacable logique de la domination-exclusion, que renforcer la loi aveugle et meurtrière de la puissance, mais en la retournant à son profit.

La plupart des hommes ont d'autant plus de mal à reconnaître dans l'autre un égal qu'il leur ressemble moins et qu'il est moins conforme à leur idéal. Ceux qui réfèrent à l'autorité "objective" glissent tout aussi insidieusement et banalement de l'examen de la différence à l'imposture des normes de supériorité et d'infériorité. Que la différence futile et sépare, ou qu'elle relie, au contraire, et féconde, voilà la vraie question, qui dépasse toute analyse, primaire ou subtile. Chacun est dans l'immédiat, dans le quotidien, responsable de la réponse.

Mireille Buscaglia

J.C.: une réponse est-elle nécessaire? loin de moi ce mépris dont parle notre correspondant.

FORMATION

Des apprentis voués à leur cocon bancaire

Depuis le début de la récession, la cote d'amour des banques suisses a indéniablement baissé. Le scandale de Chiasso et d'autres y ont contribué, mais aussi la découverte du fait que les intérêts des banques ne sont pas toujours identiques à ceux d'autres secteurs économiques.

La puissance des banques, mise en évidence par le recul ou la stagnation des différentes branches de l'industrie, a également frappé l'opinion.

C'est pourquoi on assiste depuis quelques mois à un effort publicitaire considérable pour rétablir une image de marque (partie intégrante de cet effort, le fait de minimiser les bénéfices annuels pour ne pas susciter l'envie, fait que nous mentionnions dans DP 498).

Voilà pour le côté vitrine. Car dans les coulisses l'arrogance bancaire et la volonté de pouvoir restent intactes, témoin cette actualité genevoise qui se passe de commentaires.

Les grandes banques, on le sait, ont créé leurs propres centres de formation; les banques privées genevoises ont le leur également.

Leurs apprentis, qui fréquentent, conformément à la loi, les cours professionnels commerciaux publics, bénéficient donc d'une formation complémentaire dans le cadre de l'entreprise. Fort bien. Cette formation-maison met à l'honneur les méthodes d'enseignement les plus modernes: techniques de groupes, utilisation des thèmes d'actualité (avortement, énergie nucléaire,...).

Reste à savoir si cette formation développe l'esprit critique des apprentis ou renforce leur conformisme.

D'après ce que nous savons ces jeunes sont suffisamment éveillés pour rapidement comprendre quelle est l'attitude que leurs chefs attendent d'eux.

Mais il y a autre chose. Cette formation qui pourrait être complémentaire se révèle être fréquemment en conflit avec l'enseignement professionnel public. Par exemple le déroulement du programme de la banque précède de quinze jours celui de l'école; l'apprenti est donc mécontent de répéter une même matière et le travail dans les classes publiques en est rendu difficile.

Dernièrement, les banques ont franchi un pas de plus. Elles ont fait remplir par les apprentis un questionnaire nominatif pour chaque branche enseignée à l'école professionnelle et portant sur l'avancement du

programme, sa charge, la compétence des enseignants et leur capacité de faire régner la discipline, le remplacement des enseignants absents, le nombre des travaux aboutissant à la note trimestrielle et l'utilité des cours particuliers (éducation sanitaire, circulation, rôle des syndicats). Forts de ces informations les responsables bancaires ont demandé à rencontrer les directions des deux écoles professionnelles commerciales de Genève. Et d'amener à ce rendez-vous un réquisitoire en règle, accusant tels enseignants de tels manquements. Heureusement, les directions ont refusé d'entrer en matière et ont dénoncé ces méthodes de flicage.

Déjà, les grandes banques exigent que les horaires d'école obligatoire de leurs apprentis soient fixés de telle manière qu'ils n'entrent pas en conflit avec l'horaire de leur formation-maison. On sait l'exemple d'un établissement bancaire de Genève qui a interdit à ses apprentis, sous peine de rupture de contrat, de se rendre au cours commerciaux — et cela en violation de la loi sur la formation professionnelle — parce qu'il y avait collision d'horaire avec ses propres cours. Et c'est l'école qui a dû modifier son programme!

Cette addition de faits peut faire craindre que la banque cherche, au nom de l'effica-

CINÉMA

Une communauté de regards

Il n'est pas fréquent de voir des spectateurs "faire la queue" à l'entrée d'un cinéma qui programme un film suisse. Il est encore moins fréquent de sentir une salle participer, rire et s'émouvoir à un spectacle lui renvoyant ses propres images. Aujourd'hui, à Genève et à Lausanne, "Les petites fugues" conquièrent le public (voir DP 497).

Tous les critiques ont souligné la maîtrise cinématographique de Yves Yersin. Un regard aigu d'artiste et d'ethnologue qui sait cadrer et décrire les paysages, les êtres et les milieux. Une imagination de romancier qui suit son histoire et ses personnages sur plusieurs plans. Avec rigueur et tendresse. La fiction et le documentaire sont enfin réunis: ici dans le canton de Vaud, maintenant, c'est-à-dire dans les années soixante-septante.

Et de fait tous les publics sont conquis, surtout les jeunes. A peine la représentation a-t-elle commencé que le miracle joue: on entre dans

l'histoire de Pipe et de la famille Duperrex. Réactions immédiates aux mots, aux silences, aux expressions, aux attitudes, aux situations. Une véritable complicité.

A écouter les réactions et les commentaires, une sorte d'unanimité se dégage.

Il y a d'abord cet extraordinaire portrait de Pipe, ce "domestique" exploité mais pas tout à fait dupe, aussi roublard et malin que "benêt". Etrangement, ces valets auxquels l'AVS soudain, avec un salaire fixe, a donné une dignité, semblent familiers au public citadin. Comme

cité, à annexer complètement la formation de ses apprentis — comme c'est le cas pour Swissair déjà — tout en bénéficiant des subventions des pouvoirs publics.

Notre propos n'est pas de défendre les yeux fermés les écoles professionnelles; elles ne sont pas sans défaut. Mais nous savons trop ce que peut signifier pour la liberté des apprentis et pour leur avenir professionnel une formation entièrement abandonnée aux mains des entreprises.

NB. Plus de détails permettront peut-être de mieux apprécier la démarche des banques. Le questionnaire proprement dit, "destiné aux apprentis de commerce", est précédé d'un petit avertissement: "Ces quelques questions ont été rédigées dans le but de connaître l'opinion des apprentis à propos de leur formation scolaire, dans le cadre des Cours Professionnels Commerciaux dispensés par les Ecoles de Commerce. En effet, un certain nombre de constatations permettent de souhaiter une coordination plus étroite entre l'Ecole et l'Entreprise". Suivent les huit questions proprement dites concernant quinze branches:

1. "Estimez-vous que dans le programme que vous suivez dans les différentes branches,

vous êtes en avance, en retard, à jour?" (on coche ce qui convient).

2. "A votre avis le programme de cours qui vous est dispensé par la branche est trop chargé, léger, adéquat".

3. "Concernant la compétence des enseignants en regard de chaque branche, trouvez-vous qu'ils maîtrisent très bien la matière, ne la maîtrisent pas, la maîtrisent?".

4. "Dans la discipline à établir dans les classes, estimez-vous que les enseignants s'imposent naturellement, ne s'imposent pas du tout, s'imposent?".

5. "Combien de travaux font l'objet de la note trimestrielle de votre livret d'apprentissage par branche: un travail, de deux à trois travaux, plus de trois travaux?".

6. "En cas d'absence prolongée des enseignants (maladie, service militaire, autres) avez-vous constaté qu'ils sont remplacés par un professeur de la branche, remplacés par un autre professeur, pas remplacés?".

7. "En cas de courte absence (de une heure à un jour), avez-vous constaté qu'ils sont remplacés par un professeur de la branche, remplacés par un autre professeur, pas remplacés?".

8. "A votre avis les cours particuliers comme l'éducation sanitaire, la circulation, le rôle des syndicats sont utiles, utiles mais ennuyeux, inutiles".

Pas d'exclusives: les Suisses romands, comme les Suisses alémaniques se reconnaissent. Les repas avec "le bulletin météo", "les nouvelles de la radio", avec les longs silences. Cette difficulté, cette maladresse des personnages à s'exprimer, à communiquer. Les mots rares, pauvres et parfois savoureux pour dire les choses. Et cette présence du père tutélaire, patriarcale, bourru et rude à l'ouvrage, résistant au changement. Les repas. La partie de cartes. L'ennui du dimanche. Cinéaste vaudois, doué d'un sens aigu de l'observation et du récit-montage, Yves Yersin ap-

partient, malgré une présence déjà affirmée sur le front du cinéma "suisse", à cette nouvelle génération libre des modes et des idéologies. Pas de discours, un travail d'artisan sur les images, les mots et les sons, exigeant, minutieux.

"Les petites fugues" paraissent promises à un grand succès en Suisse. Dira-t-on qu'au Comptoir suisse ce film serait la meilleure présentation du canton de Vaud? A l'étranger, les chances d'une bonne écoute sont évidentes aussi pour cette fable très simple aux dimensions permanentes. On voudrait espérer que les problèmes de distribution — Cactus film! — ne paralysent pas les activités des auteurs et du "producteur-distributeur", le video collectif.

DOMAINE PUBLIC

Attention : fêtes !

Dans le déroulement immuable des opérations hebdomadaires à l'imprimerie Fawer, c'est la matinée du jeudi qui est consacrée à la préparation de l'expédition de "Domaine Public" (remise des ultimes manuscrits mardi matin). Cette semaine, les perturbations inévitables dans l'organisation du travail dues à la fête de l'Ascension expliquent que vous receviez DP 501 avec un ou plusieurs jours de retard. Rassurez-vous cependant, dès la semaine prochaine, nous retrouverons notre rythme régulier!

PS. La campagne d'abonnement lancée sous le signe du cinq-centième numéro de "Domaine Public" porte ses fruits: alors même que toutes les adresses qui nous sont parvenues n'ont pas encore pu être utilisées, un rapide calcul nous montre que, grâce à votre aide, nous avons pu enregistrer un nouvel abonné par jour (jours fériés compris) depuis le début du mois de décembre. Merci!

chacun comprend ce goût de l'indépendance que Pipe découvrira avec son vélo-moteur.

Il y a ensuite la famille Duperrex, ce milieu paysan qui longtemps a vécu en circuit fermé et sur le mode patriarcal. On sait que Yersin, voir "Les derniers passementiers", est passé maître dans l'art du documentaire. Objectivité, intelligence, sensibilité dans l'approche des gens et des situations.

Justesse dans la reconstitution et dans le ton: la vie dans une ferme vaudoise. Le regard du cinéaste semble recréer une certaine communauté de compréhension de la réalité.

ENERGIE

Tarifs des SI à Lausanne : une alliance contre-nature et une politique insoutenable

Nul doute que le débat engagé depuis quelques mois dans la commune de Lausanne à propos des tarifs des Services industriels soit d'une importance particulière et spécialement significatif! Rendu plus crucial encore en l'absence de normes qui pourraient fonder une politique d'économies d'énergies digne de ce nom — le prix de vente de l'électricité est bien sûr au coeur de ce problème —, mené en parallèle avec l'essor de la controverse nationale (initiative et référendum) sur le nucléaire, il révèle les rapports de forces économiques et politiques, précise les contours d'un monde de pressions jusque là traditionnellement flou (voyez par exemple — dernier rebondissement — les anti-nucléaires classiques faire le jeu de gros consommateurs engagés dans la défense de leurs privilèges). Et surtout, il met en lumière l'extrême complexité des données dont la maîtrise devrait permettre une prise de position lucide des citoyens et citoyennes appelés à trancher en dernier ressort. Il vaut donc la peine d'entrer dans les détails, même si l'exercice peut paraître austère aux lecteurs de Suisse romande qui ne sont pas directement concernés par l'actualité lausannoise!

Ainsi donc, après l'adoption par le Conseil communal lausannois des quatre nouveaux postes du budget des Services industriels (SI) massivement rejetés en votation populaire à fin janvier, le CASAK repart en guerre et lance un deuxième référendum (voir aussi DP 499).

Isolé (le POP, bien que n'étant pas entière-

ment satisfait de la solution retenue, ne soutient pas le référendum), le CASAK en est réduit à tromper les citoyens pour essayer d'obtenir à lui seul les 5000 signatures nécessaires.

Les explications qu'il donne sous le titre ronflant d'"un référendum pour une nouvelle pour une nouvelle politique énergétique" sont un tissu d'erreurs. Il serait trop long de les reprendre toutes: limitons-nous aux plus importantes!

LES MYSTÈRES DU PRIX UNIQUE

Le CASAK revendique "un tarif linéaire à 18,5 ct./kwh pour les ménages et l'industrie sans taxe de base (ce tarif maintient intact (sic) les recettes de la commune)". Pourquoi ce prix? "Nous avons pris le montant global des recettes dues à l'électricité pour 1977 (ménages et industries) que nous avons divisé par la consommation globale d'électricité (ménages et industries)". Il s'agit donc de diviser 73 194 659,95 fr. par 433 945 888 kwh... Le prix moyen serait alors de 16,8 ct. Pourquoi le CASAK veut-il vendre le kwh à 18,5 ct.?

Cette méthode pour fixer le prix du kwh n'a d'ailleurs aucun sens: elle ne tient compte ni du fait que les frais d'infrastructure sont proportionnellement moins grands pour les très gros consommateurs (un prix du kwh inférieur se justifie donc), ni du fait que l'électricité de nuit doit être vendue bon marché, la demande étant faible et la production de l'usine au fil de l'eau de Lavey étant constante. De plus, une taxe d'abonnement — qui n'a jamais été contestée avant décembre — se justifie pour couvrir une part, d'ailleurs minime, des frais fixes qu'entraîne, pour chaque abonné, la mise à disposition de l'électricité.

Deuxième revendication, contradictoire avec la première: "maintien du tarif de nuit pour

bouilleurs et fours à pain à 3,5 ct par kwh sans taxe de base". Le CASAK reprend le tarif de ...1956. Il ne semble pas avoir remarqué que ces tarifs ont subi jusqu'en 1974 une hausse de 50%. Selon le type de bouilleur, le tarif de nuit, avant l'augmentation de 1978, était déjà de 6 ct. Passer à 6,5 ct ne constitue donc pas une "augmentation de 100%" comme l'affirme le CASAK.

Troisième revendication: "baisse proportionnelle du tarif du gaz pour favoriser l'utilisation de cette énergie plutôt que l'électricité". Le tarif cuisson (17 ct la thermie, ce qui correspond à 14,6 ct par kwh) a été conçu en fonction du kwh électrique à 16,5 ct (2e tranche du tarif contesté). Avec un tarif linéaire à 19,5 ct le kwh, la cuisson au gaz est très avantageuse. La commission extra-parlementaire et la Municipalité ont donc déjà cherché à "favoriser l'utilisation de cette énergie", au prix d'un important déficit pour le service du gaz.

A DISCUTER EN DÉCEMBRE!

Quatrième revendication: "retrait de tout financement des organes de propagande pro-nucléaire (OFEL par exemple)". Ce "retrait" peut effectivement se discuter. Mais il ne peut l'être que lors de l'examen des dépenses des SI. Ces postes du budget ont été votés en décembre 1978: ils n'ont pas fait l'objet d'un référendum. Le problème se posera lors du vote du budget 80, en décembre prochain.

RÉTROACTIVITÉ ILLUSOIRE

Dernière revendication: "application rétroactive de ces tarifs au 1er juillet 1978, donc remboursement des sommes indûment perçues". On peut dire qu'il y a eu partiellement effet rétroactif, puisque, dès le 26 février, la Municipalité a décidé de réduire de

10 fr. toutes les factures. Cette réduction a porté en fait sur la consommation de décembre et janvier, c'est-à-dire depuis le moment où le référendum a été lancé.

REVENDEICATIONS FANTASISTES

Le CASAK enfin "compare les tarifs pour la cuisson, lumière 100 kwh". Et cela donne:

- ancien tarif: fr. 16.-
- tarif augmenté: fr. 38.-
- proposition de la Municipalité: fr. 25.50
- proposition du CASAK: fr. 18.50.

Le CASAK "oublie" qu'il existait, non pas un ancien tarif, mais deux, source de grosses différences entre consommateurs ménagers. Ceux qui avaient le tarif multiple (prix du kwh variant selon l'heure de consommation, allant jusqu'à 75 ct) payaient pour ceux qui avaient la chance de bénéficier du tarif UT (une taxe par pièce, le kwh à 12 ct).

Dans l'exemple cité, il faut imaginer qu'il s'agit d'un abonné au tarif UT habitant un studio (2 unités à fr. 1.80 et 12.- de consommation). Un abonné au tarif multiple aurait payé plus de fr. 20.- (dans l'hypothèse d'une consommation de 65 kwh pour la cuisson à 12 ct, de 35 kwh pour la lumière à un prix moyen de 35 ct et une taxe d'abonnement de 4,40, la facture serait de fr. 24.45). Par rapport aux tarifs en vigueur jusqu'en 1968, les changements seront peu importants. Et le CASAK se garde bien de l'indiquer (65% des consommateurs ménagers enregistrent une baisse ou une hausse de fr. 5.- par an, 28,5% une hausse comprise entre fr. 5.- et fr. 100.- par an, et 6,5% une augmentation supérieure à fr. 100.- par an).

LE JEU DES GROS CONSOMMATEURS

Si le référendum aboutit (délai: 29 mai), les citoyens lausannois devront voter en juin sur les quatre postes du budget refusés

et modifiés. Le CASAK sera seul à mener le combat en faveur du "non". Peut-être sera-t-il discrètement soutenu par les gros consommateurs industriels qui ont essayé — en vain — d'empêcher les hausses justifiées qui les frapperont.

Si les citoyens lausannois devaient refuser une nouvelle fois ces quatre postes (mais la situation est très différente: ils étaient combattu en janvier par les communistes, les socialistes, les chrétiens sociaux et les environnementalistes), la situation serait inextricable. Les revendications du CASAK sont fantaisistes. Qui pourrait les défendre à la Municipalité et au Conseil communal? Elles ne pourraient d'ailleurs être appliquées sans susciter un autre référendum! Conclusion: refuser de signer le référendum du CASAK.

PS. Les journaux dits d'information sont étonnamment discrets à propos des "arguments" du CASAK. La "Tribune-le-Matin", qui s'était signalée par une campagne de propagande rarement vue en faveur d'un système indéfendable et qui n'avait pas ménagé les partis qui avaient osé soutenir le premier référendum, a annoncé le lancement du deuxième référendum quatre jours avant qu'il ne soit déposé au greffe municipal. Plus une ligne depuis lors pour permettre au citoyen lausannois de se faire une opinion avant de signer ou de refuser de signer la demande de référendum.

Après avoir donné un large écho aux protestations des gros consommateurs industriels (dont les Imprimeries réunies, propriété de Lousonna, editrice de 24 Heures et de la TLM), la TLM avait soigneusement tué que les chiffres avancés étaient contestables et avaient été contestés.

Il est vrai que, à la "Tribune", le papier d'humeur et le parti pris systématique semblent avoir remplacé, au moins pour la rubrique lausannoise, l'article d'information et le travail de réflexion.

Le pays de Pestalozzi

...En somme, je ne suis pas tellement content. "Ils" disent: racisme anti-jeunes.

Je me dis: Tout de même, ils exagèrent!

Je me dis: On en va pas me faire croire... Le pays de Pestalozzi!... Le pays de Claparède, de Jean Piaget, etc...

Et puis, je lis.

— Je lis: "En refusant au Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL) la subvention de 85 000 francs dont il avait besoin pour survivre, le Fonds du théâtre en Suisse romande a pris ses responsabilités." ... La responsabilité de voir disparaître cette entreprise.

— Je lis que la Commune de Lausanne se propose de prélever une taxe sur les (jeunes) musiciens des rues; de restreindre autant que possible leurs activités (aujourd'hui 18 mai, des bruits plus rassurants — espérons!). Paraît que ça dérange. Que des commerçants, des passants se plaignent. Mon Dieu, je suis moi-même un passant, et il m'arrive de pénétrer dans l'un ou l'autre des magasins, rue de Bourg ou rue Saint-François. Eh bien, je le dis tout net: si j'y vais, si j'aime y aller, c'est pour une part à cause des (jeunes) musiciens. Pour le reste, j'aime pas. Je trouve que la plupart des gens, les jeunes mis à part, ont une sale gueule — moi y compris. Ils ont l'air triste, renfermé, replié sur eux-mêmes, grognon et malheureux. Souvent les traits tirés... On ne voit pas bien pourquoi la divine Providence a cru devoir les envoyer ici-bas. "Ils sont de trop", dirait Sartre.

Remarque: c'est un point de vue tout personnel. Mais je me souviens de ces localités américaines (et Dieu sait que je n'apprécie pas beaucoup les USA!): "Attention...Beware! We are found of our kids! Nous aimons nos enfants. Ralentez..."

Ici, trop souvent: "Interdiction aux enfants de jouer sur la chaussée... de jouer au ballon... d'aller à bicyclette" etc., etc.

"Ils" disent: racisme anti-jeunes.

Ouais...

Les anarchistes suisses 79 ans après

“Toujours à la pointe du combat: les anarchistes. En 1886, à Chicago, premier mai de lutte de classes aux Etats-Unis, partout se déroulèrent d'importantes manifestations sur ce mot d'ordre (qui aujourd'hui est encore d'actualité, en particulier en Suisse): “A partir d'aujourd'hui, nul ouvrier ne doit travailler plus de huit heures par jour! Huit heures de travail! Huit heures de repos! Huit heures d'éducation!”

C'est sur ce rappel que s'ouvre le premier numéro (mai 1979) du “Réveil anarchiste”, “organe de la Liaison anarchiste” (rédaction: Fédération libertaire des Montagnes, c.p. 624, 2300 La Chaux-de-Fonds) qui prend le relais, après différents passages à vide, de l'ancien “Réveil anarchiste”, bi-mensuel qui commença à sortir de presse, lui, le 7 juillet 1900, oeuvre d'une équipe de travailleurs qui entourait, à Genève, le typographe Louis Bertoni.

Et de terminer une petite rétrospective historique du mouvement (aujourd'hui en Espagne, le CNT-AIT, représentatif du syndicalisme anarchiste, en Suède, la SAC, syndicat révolutionnaire, en Italie, la FAI, Fédération anarchiste italienne et son homologue française) par un rapide rappel des piliers de l'*action directe*, prônée par le mouvement: le refus de toute collaboration de classe, le rejet du parlementarisme et l'anti-électorisme, la lutte contre le capitalisme “et ses chiens de garde, dont les états-majors syndicaux”, la grève, le sabotage, le boycott et la grève générale illimitée “qui doit tenter de devenir insurrectionnelle et expropriatrice”. Et quatre buts principaux en perspective: l'autogestion (“c'est-à-dire la gestion directe, sans intermédiaire et sans parti politique; il ne s'agit pas de prendre le pouvoir, mais de le détruire”), l'abolition du salariat, l'abolition de l'Etat et le communisme anarchiste (“société sans classe ni Etat”). Au sommaire, animé par une “liaison” anarchiste formée notamment du groupe Proud-

hon de Besançon, du groupe 1er mai d'Anney, du Collectif libertaire de Zurich, de la Fédération des Montagnes (La Chaux-de-Fonds), de l'Agence de presse libertaire, entre autres une évocation de l'anarchiste (Errico Malatesta: “Est anarchiste, par définition, celui qui ne veut être ni opprimé ni oppresseur, celui qui veut le maximum de bien être, le maximum de liberté, le plus grand développement possible pour tous les êtres humains”— “Celui qui peut s'adapter et vivre content parmi des

Qui se souvient de la campagne de DP pour la création d'un hebdomadaire syndical? Le prochain congrès de la VPOD aura à traiter plusieurs propositions de sections visant à améliorer la tenue de la presse fédérative ou à envisager de nouvelles solutions telle le lancement d'un quotidien syndical (Bâle), d'un hebdomadaire syndical (Union suisse des journalistes), d'une revue syndicale commune à plusieurs fédérations de l'USS (Zurich-Etat). La proposition de Fribourg vise elle à une amélioration de l'édition de “Services publics” en français (rédaction transférée en Suisse romande et confiée à un journaliste professionnel).

esclaves et profiter du travail des esclaves, celui-là n'est pas et ne peut pas être anarchiste”), un appel à la mise sur pied de “comités de vigilance et de soutien aux luttes à caractère permanent qui grouperont des ouvriers ayant l'expérience d'une lutte, convaincus, déterminés, décidés à ne pas laisser la situation se dégrader sans réagir”, un texte consacré à la coopérative Lip.

— Dans le dernier numéro du trimestriel “L'Espoir du Monde”, le bulletin des socialistes de langue française, l'ancien conseiller d'Etat socialiste vaudois et ancien syndic de Lausanne, Arthur Maret, évoque, à l'occasion d'une réflexion inspirée par les dernières votations fédérales, la mise sur pied de l'industrie hydroélectrique dans le canton de Vaud. Ces lignes,

parmi d'autres: “(...) En 1899, dans le canton de Vaud, le Grand Conseil était appelé à adopter une nouvelle loi sur l'utilisation des lacs et des cours d'eau. Il s'agissait notamment de réglementer l'emploi des chutes d'eau. Mais contrairement aux décisions prises dans d'autres cantons, le gouvernement vaudois entendait favoriser coûte que coûte l'initiative privée. Le conseiller d'Etat Jordan-Martin, en sa qualité de chef du Département des travaux publics défendit le projet devant le Grand Conseil, déclarant à qui voulait l'entendre: dans le domaine de la production, je n'admets l'intervention des pouvoirs publics que sous forme d'ateliers de cartonnage ou de tailleurs dans les pénitenciers... Le Conseil d'Etat vaudois justifiait son point de vue en soutenant que ceux qui s'intéressaient à l'énergie hydroélectrique allaient au-devant de moments difficiles. Or le canton de Fribourg, pourtant très conservateur, venait de créer les entreprises électriques fribourgeoises dans le but d'assurer le financement de la première université catholique de la Suisse. Devant le Grand Conseil, les socialistes défendaient l'idée d'une entreprise cantonale. Mais ils n'étaient qu'une demi-douzaine sur près de cent-cinquante députés...”

— Le dernier supplément de fin de semaine paru de la “Basler Zeitung” propose une double page de photographies insoutenables, des scènes de chasse à l'élan au Canada.

— Dans le dernier magazine du “Tages Anzeiger” (No 20, 19 mai) une évocation historique de la capture, à Zurich en 1872, du révolutionnaire russe Sergei Netschajew et de son renvoi en Russie. Dans le même numéro, une somme documentée et illustrée sur la pompe à chaleur. A la clef, de sérieuses économies de combustible. Avis aux amateurs.

— “Die Rote Anneliese” No 35 (c.p. 41, 3904 Naters) détaille toutes les informations parues en résumé dans la presse sur le nouveau “scandale” valaisan, les agissements à peine camouflés d'une officine d'extrême-droite, du type Cincera, dans le Haut-Valais. Signé Kritisches Oberwallis.